

Stop au
GREENWASHING
*de nos livrets
d'épargne.*

Rapport d'analyse rédigé par l'équipe de Rift

POUR UN VRAI LIVRET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE.

Le Livret de Développement Durable et Solidaire n'en porte que le nom et *ça doit changer.*

Les préconisations de la Convention Citoyenne pour le Climat n'ont jamais été prises en compte par le gouvernement et un constat amer émerge : aujourd'hui, le LDDS ne finance que trop peu la transition écologique et sociale.

Dans le cadre de la prochaine loi de finances, nous proposons que le gouvernement régule le livret de développement durable et solidaire, pour que 100% de ses fonds soient utiles à la transition sociale et écologique, contre moins de 30% aujourd'hui.

Lors du Climate Finance Day de 2017, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance Bruno Le Maire déclarait que « *l'épargne réglementée, qui est l'épargne populaire par excellence, doit porter un engagement pour le climat* ». Parmi l'épargne réglementée, qui comprend le livret A, le livret d'épargne populaire et le livret de développement durable et solidaire (LDDS), ce dernier devrait naturellement être le fer de lance de cet engagement. Ces produits sont en effet les seuls pouvant être réellement régulés par l'Etat, et donc dirigés vers des objectifs clairs comme la transition écologique ou l'intérêt général.

Le LDDS est ainsi le candidat parfait : facile à souscrire, garanti et liquide, il est détenu par 24,2 millions de Français pour des encours d'environ 121,8 milliards d'euros fin 2020.

La Convention Citoyenne pour le Climat ne s'y était pas trompée, en proposant que « l'utilisation de l'épargne réglementée gérée par la Caisse des Dépôts et les banques finance des investissements verts »¹. Cette préconisation n'a jamais été prise en compte par le gouvernement et un constat amer émerge : aujourd'hui, le LDDS ne finance que trop peu la transition écologique et sociale, malgré une dénomination qui le laisse penser.

Extrait des Propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'OBJECTIF

Nous voulons que d'ici 2030 tout l'appareil de production soit adapté pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

L'ambition poursuivie est d'adapter le mode de production aux exigences de la transition écologique. Pour cela il faut anticiper les changements que cela implique au niveau des entreprises, des acteurs publics et des salariés, et orienter les investissements sur des projets « verts », innovants et porteurs d'avenir. L'enjeu est également d'aller vers une production plus locale, plus durable et d'y intégrer la nécessité du recyclage.

Pour ce faire, nous proposons de :

① **PROPOSITION PT3.1** : Réglementer l'utilisation de l'épargne réglementée gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et les banques pour financer des investissements verts - Faire évoluer la gouvernance de la CDC pour soutenir cette logique

② **PROPOSITION PT3.2** : Les entreprises qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels, participeront, chaque année, à l'effort de financement à la hauteur de 4 % et celles dont les dividendes sont inférieurs ou égaux à 10 millions d'€, participeront à hauteur de 2 %

PROPOSITION PT3.3 : Mettre en place les modalités de financement par loi ou décret avec un emprunt d'État dédié au financement de la transformation des entreprises

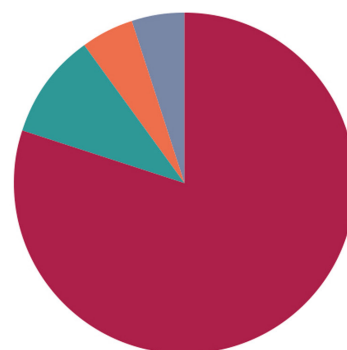
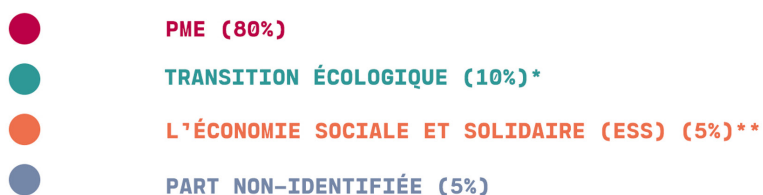
Pour bien comprendre pourquoi, il faut se pencher sur son fonctionnement. Les réglementations sont communes entre le livret A et le LDDS, malgré des objectifs différents. Le livret A est, historiquement, un produit destiné à permettre le financement par la Caisse des Dépôts du logement social. Le LDDS, lui, par définition, doit financer la transition écologique et solidaire.

Comment les sommes issues du LDDS sont-elles utilisées aujourd'hui ?

Concrètement, les montants récoltés au titre de ces deux produits sont répartis entre la Caisse des Dépôts et la banque de l'épargnant, qui l'utilisent selon des règles fixées par les pouvoirs publics (ce "taux de centralisation" varie de 45% à 81% en fonction des banques).

Côté banques, l'utilisation des sommes collectées au titre du livret A et du LDDS est réglementée par arrêté². Elles doivent être investies à 80% vers les PME, 10% vers la transition écologique et 5% vers l'économie sociale et solidaire.

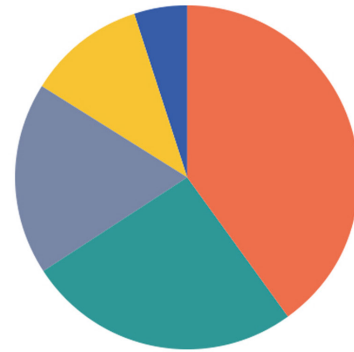
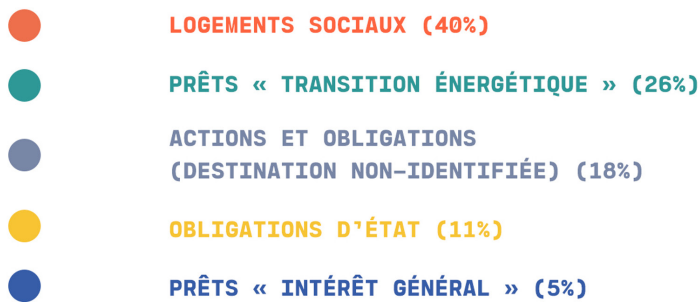
COMMENT LES BANQUES UTILISENT LES FONDS DU LIVRET A ET DU LDDS ?



* 4 BANQUES N'ATTEIGNENT PAS CE NIVEAU MINIMUM
** IL S'AGIT DU MINIMUM FIXÉ PAR LA RÉGLEMENTATION
MAIS AUCUN REPORTING N'EN FAIT ÉTAT

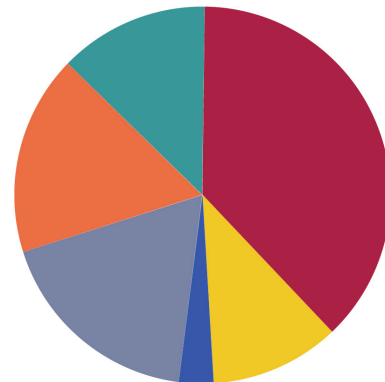
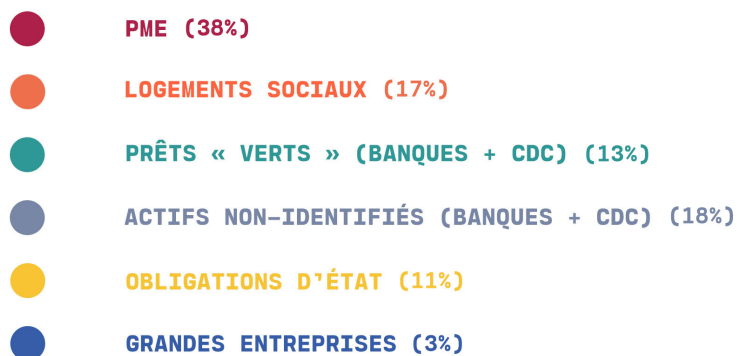
Côté Caisse des Dépôts, ces sommes sont utilisées pour des "prêts de long terme" (environ 61% du total, principalement le logement social ou la rénovation thermique) et pour acheter des actifs financiers (environ 39% du total). Sur la partie prêts, la Caisse des Dépôts promet, depuis 2017, qu'un euro supplémentaire récolté au titre du LDDS est égal à un euro vers un prêt "vert"³: il s'agit là de la seule différence notable entre l'utilisation des sommes du livret A et celles du LDDS.

COMMENT LA CAISSE DES DÉPÔTS UTILISE LES FONDS DU LDDS ?



Malgré les déclarations, la réglementation et les dénominations marketings, voilà la répartition des fonds collectés au titre du LDDS (étude réalisée par Rift⁴) :

QUE FINANCENT 100 EUROS DÉPOSÉS SUR UN LDDS ?



Comment expliquer ce différentiel entre la dénomination et la réalité ?

Côté banques, malgré des ambitions réglementaires déjà très en deçà de l'urgence écologique et sociale (seulement 10% de prêts transition et 5% de prêts ESS), l'analyse par les équipes de Rift des reportings des banques fait ressortir qu'en 2019 et 2020, **sur les 8 grandes banques françaises, 4 d'entre elles n'atteignaient pas les 10% de prêts transition écologique fixés par la réglementation avec leur LDDS ou sont dans l'incapacité de le prouver.** Quant à l'ESS ? Elle a disparu, absente de tous les reportings.

Sur les **8 GRANDES BANQUES** françaises, **4 D'ENTRE ELLES** n'atteignaient pas les 10% de prêts transition écologique fixés par la réglementation.

Par ailleurs, la partie gérée par la Caisse des Dépôts pose des problèmes méthodologiques. Sa promesse que, depuis 2017 tout euro collecté au titre du LDDS est dédié à un prêt "vert", peine à convaincre à défaut d'une définition suffisamment précise. Par ailleurs, cet engagement oublie les encours déposés avant 2017, partiellement réinvestis chaque année. L'analyse effectuée par Rift sur la base du dernier rapport annuel publié montre que **seules 26% des sommes collectées par la Caisse des Dépôts au titre du LDDS sont directement dirigées vers la transition écologique, notons tout de même que 40% sont dirigés vers le logement social.**

Les propositions de Rift

Nous demandons donc une réécriture des articles concernés pour que **100% du LDDS soit utile à la transition**. Il faudra ainsi que l'ensemble des nouveaux prêts et investissements réalisés sur les fonds issus du LDDS - 5 milliards en moyenne par an - soient dirigés par les banques et la Caisse des Dépôts vers des prêts verts et l'économie sociale et solidaire. Précisons ici qu'il s'agit des nouveaux stocks du LDDS et du renouvellement des prêts réalisés année après année.

Sur les 84 milliards d'euros de prêts et investissements déjà réalisés, il faut que les banques et la Caisse des Dépôts garantissent un respect par les structures financées des objectifs 1,5°C des Accords de Paris via une stratégie d'engagement avec les entreprises bénéficiant de ces placements, ainsi qu'en excluant les entreprises opérant dans les secteurs les plus controversés dès aujourd'hui. Comme décrit précédemment ces 84 milliards seront mécaniquement redirigés, par le renouvellement des investissements, vers la transition écologique et sociale.

Il s'agira par également de s'appuyer sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, référentiel qui fait l'unanimité et qui prévoit l'exclusion des entreprises ne respectant pas certains principes relatifs aux droits humains, au travail des enfants, à la protection de l'environnement ou encore à la corruption. Cela pourra être fait sur les placements existants en définissant une trajectoire avec les entreprises mais aussi sur les nouveaux prêts et investissements que réalisent les banques et la Caisse des Dépôts à partir des remboursements antérieurs, permettant donc de diriger les fonds du livret vers la transition écologique et solidaire.

Nous demandons au gouvernement qu'il contrôle avec plus de diligences les réglementations et engagements actuels mais surtout qu'il mobilise l'ensemble des acteurs financiers pour que les 121 milliards d'euros actuellement déposés par 24,2M de citoyens servent en totalité à la transition écologique et sociale.

¹ Proposition n° PT 1, [accessible ici](#).

² [Arrêté du 10 juin 2020](#) relatif à la modification de règles d'emploi des fonds collectés au titre du livret A et du livret de développement durable et solidaire et non centralisés par la Caisse des dépôts et consignations.

³ Déclaration consécutive aux annonces de Bruno Le Maire au Climate Finance Day de 2017 ([voir par exemple](#)).

⁴ Les équipes de Rift ont en effet développé pendant deux ans avec le soutien de Carbon 4 Finance, Oxfam France, 2DII, l'initiative NEC et Finansol, une application qui lutte contre l'opacité du secteur financier en permettant à chacun de comprendre l'utilisation qui est faite de son épargne (<https://riftapp.fr/>).

NOUS CONTACTER :

Léo Garnier - Directeur général : leo@riftapp.fr

Louis Vidal - Responsable du plaidoyer : louis.vidal@lita.co

Épargner c'est voter
pour le monde dont
vous rêvez



Télécharger sur
App store



Et sur le
Google Play

Rift est une application mobile qui scanne l'impact sociétal et environnemental de vos comptes courants, livrets A et assurances-vie pour vous permettre de façonner une épargne à votre image.